



Déclaration du SNUDI-FO 29 à la CAPD du 13 juillet 2023

Madame la Directrice académique, Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

Voilà déjà trois ans que la loi Dussopt, dite de Transformation de la Fonction Publique, est entrée en vigueur dans l'Education nationale.

Cette loi réduit le rôle et les compétences des CAP, les transformant en instance de recours, et écarte les organisations syndicales des opérations de carrière des enseignants en les reléguant en bout de chaîne. Cette loi institue aussi le recours massif aux contractuels et la possibilité de demander une rupture conventionnelle.

Pour résumer, cette loi est un outil supplémentaire pour continuer de privatiser l'école et d'achever la destruction de notre statut.

Et c'est donc dans ce contexte que se réunit cette CAPD pour étudier les recours relatifs aux demandes d'exercice à temps partiel, formulées par nos collègues.

Le SNUDI-FO 29 demande que toutes les demandes soient satisfaites.

Le SNUDI FO 29 rejette toujours les mesures et les soi-disant avancées du Grenelle puis du Pacte qui, tout en continuant de détruire le fonctionnement de l'école et notre statut de fonctionnaire, n'octroient que des augmentations toutes relatives à quelques échelons de la classe normale et des primes dérisoires qui n'entrent pas dans le calcul de la retraite. Cette politique menée depuis 6 ans par le Ministre Blanquer puis N'Dyaye a poursuivi les mêmes objectifs : casser l'égalité de traitement et diviser les personnels en mettant l'accent sur le mérite et instaurant un PACTE dont personne ne veut!

L'hôpital public se meurt, l'école publique suit derrière. Que restera t-il si nous laissons la mise en œuvre de ces politiques disloquer les statuts, et l'école publique ? Les objectifs affichés de ce gouvernement sont connus pour l'école comme pour l'ensemble des services publics.

Jugeons plutôt :

- Les fermetures de classes en cascade dans tous les départements dont le Finistère qui en subit 35 cette année.
- Le nombre d'absences non remplacées qui impactent le fonctionnement des écoles et les conditions de travail des personnels, démontrant ainsi qu'il s'agit bien d'un problème structurel.
- La loi Rilhac, qui octroie une délégation de compétences et une autorité fonctionnelle aux directrices et directeurs d'école, les plaçant en position de supérieur hiérarchique et les soumettant aux pressions des DASEN et des équipes pédagogiques.
- Les évaluations d'école, proposées dans le cadre du Grenelle Blanquer, dans la continuité de PPCR, mettent la pression sur les écoles "sélectionnées", et sur les enseignants sous

la forme d'un audit et avec la validation par les conseils d'école. Nous soumettrons au vote de cette CAPD, un avis à propos des évaluations d'école.

- Les expérimentations à Marseille, suscitent le rejet chez nos collègues puisqu'une centaine d'écoles marseillaises ont refusés d'entrer dans ce dispositif qui explose le cadre de l'école républicaine, et qui est amené à se généraliser.
- Les formations en "constellation", issues également de PPCR, qui formatent les pratiques sans respect de la liberté pédagogique.
- L'inclusion scolaire systématique qui se fait au mépris des besoins des élèves et impacte les conditions de travail des personnels.
- Que dire de l'effondrement des candidats au CRPE, pénurie minutieusement organisée par ce gouvernement, comme par le précédent, qui vient justifier un peu plus le recours aux contractuels et la dévalorisation des métiers de l'Education Nationale.
- La fusion des corps d'inspection, la fin des circonscriptions, la fragilisation des missions et des responsabilités des IEN, leur mise au pas organisée par leur rémunération au mérite.

Les personnels, avec le SNUDI-FO 29, n'acceptent pas cette destruction organisée de l'école publique. Pour autant les personnels, et les salariés résistent tant qu'ils le peuvent encore, en commençant par exprimer des revendications claires :

- Retour à 4 jours pour tous sur 36 semaines
- L'abandon de PPCR ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 25% et l'augmentation indiciaire substantielle et immédiate sans contrepartie ;
- L'abandon du projet de fusion des corps d'inspection
- Annulation des 35 fermetures de postes ;
- L'abandon des formations en constellation ;
- L'abandon des évaluations d'école ;
- La création de toutes les structures spécialisées et de tous les postes nécessaires pour en finir avec l'inclusion systématique qui maltraite les élèves, les parents et les personnels ;
- L'abrogation des lois Dussopt et Rilhac;
- L'abandon des expérimentations à Marseille ;
- Les dotations nécessaires au fonctionnement de l'école publique ; notamment par la création de poste de brigade et l'intégration des tous les Inéat

- Abrogation du Pacte

- Et enfin, c'est ce qui nous réunit aujourd'hui, la satisfaction pour tous les personnels qui en font la demande de leur disponibilité ou de leur temps partiel..

Avis : Évaluation d'école: Considérant qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer les évaluations d'école, la CAPD 29 demande le strict respect du volontariat des équipes enseignantes.